

Comment va évoluer le prix de l'énergie ?



Il y a deux manières d'éviter de regarder la réalité en face, la première est de l'imaginer tellement affreuse qu'elle la rend improbable, la seconde est de l'imaginer tellement lointaine qu'elle la rend impalpable. Affronter la réalité c'est imaginer l'impact plausible de l'évolution du prix de l'énergie sur notre vie de tous les jours.

Ainsi nous pensons qu'un nouveau choc pétrolier débutera inévitablement avec la reprise économique entre 2015 et 2025. Le président de Total vient d'ailleurs d'envisager un plafonnement de la production dès 2015 à 89 millions de barils par jour. La crise que nous connaissons est peut-être la première d'une série de récessions successives due à la limitation des ressources en hydrocarbures. Même si le déclin de la production pétrolière débute aussi tôt, il y aura toujours du pétrole jusqu'à la fin du 21^{ème} siècle, mais la seule question sera alors : à quel prix ?

Si nous synthétisons les opinions des géologues pétroliers et des économistes, nous pouvons penser que le prix du baril croîtra par à coups pour se fixer entre 250 et 400 dollars le baril. L'agence internationale de l'énergie vient enfin d'envisager cet ordre de prix

pour 2030. Compte tenu des prévisions particulièrement optimistes de ce genre d'organisme, qui reflètent plutôt les souhaits des pays industrialisés, nous pensons que ces prix seront atteints avant 2020. C'est beaucoup plus sérieux que de penser que le baril restera à 25 dollars comme le fit le ministère de l'industrie en 2000...

Que signifie le pétrole entre 250 et 400 dollars le baril ?

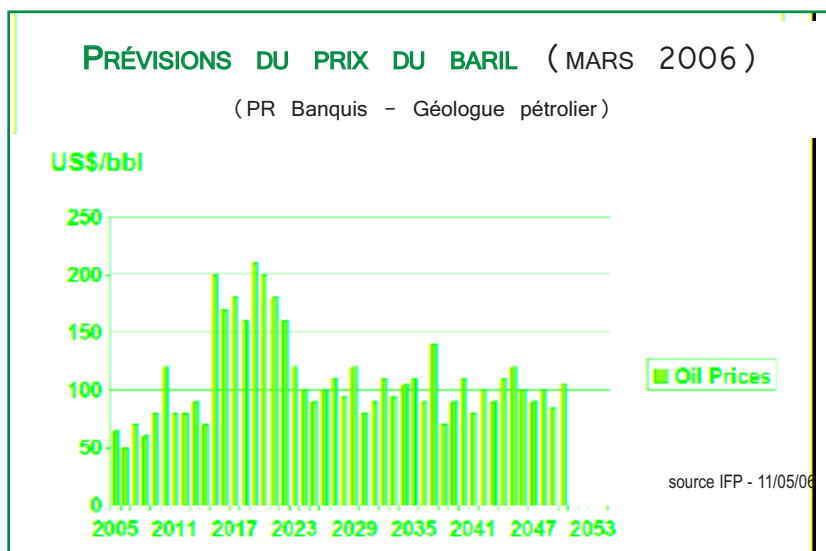
Avec les taux de change actuel, le baril vaudra entre les 200 et 320 euros. Les carburants monteraient naturellement

entre 2,4 et 3,5 €/l. A ce prix, un plein de 50 litres coûterait 150 euros ! De plus l'État pourrait anticiper la hausse pour favoriser la pénétration des véhicules urbains électriques.

Le litre de fioul vaudra alors entre 1,8 et 3 €/l, soit 4 à 5 fois son prix actuel ! Le prix du gaz qui suit le prix du pétrole subira la même tendance. Enfin en hiver le prix de l'électricité devra suivre pour éviter un basculement massif sur le chauffage électrique auquel notre parc de production ne pourrait faire face. En atteignant 20 centimes d'euros le kWh, en hiver, l'électricité ne ferait qu'atteindre le prix italien. En revanche, le tarif régulé de l'électricité devrait peu augmenter en été.

Cette augmentation du prix de l'énergie, ne sera pas seulement pénalisante pour les ménages, elle affectera l'économie toute entière. Le coût de nos importations sera fortement impacté, déclenchant une vague inflationniste. Un prix de 200 euros par baril correspondrait donc à une ponction de six fois le montant du plan de relance actuel ! Il est à peu près certain, que les salaires et les retraites seraient alors gelés et les revenus réels rongés par l'inflation.

Dans un tel contexte économique, l'état ne pourra pas financer tous les investis-



sements nécessaires pour économiser l'énergie. Ainsi la rénovation thermique des bâtiments, obligatoire dès 2013 sur le parc construit avant 1975 correspond à un investissement de l'ordre de 20 000 à 30 000 euros par maison, donc à une dévaluation équivalente du prix de vente si les travaux ne sont pas effectués à cette date. Donc une telle dépense engagée dès maintenant pour obtenir une isolation suffisante constitue donc un investissement particulièrement rentable à moyen terme, sans compter les économies de consommation immédiatement générées.

Dès le prochain numéro nous aborderons les diverses techniques d'isolation des bâtiments.



Déréglementation : faut-il changer de fournisseur d'énergie ?

Bruxelles a décidé d'ouvrir à la concurrence le **marché de l'électricité et du gaz**. La tentation est donc grande en ces temps de crise de faire des économies. Avant de céder aux sirènes de ces nouveaux fournisseurs, il faut savoir que la plupart ne sont pas propriétaires de moyens de production (centrales, barrages...), ni de réseaux de distribution.



Il existe une bourse de l'électricité (Powernext) où ils achètent l'électricité à l'avance à un cours fluctuant. Pour attirer le client, au début, les prix sont bas, mais la nécessité de faire des bénéfices fait que cela ne dure pas longtemps.

Il y a donc le choix entre deux tarifs : le tarif régulé où l'état fixe les prix et le tarif concurrentiel libre. Attention, si vous faites jouer votre éligibilité en passant du tarif régulé au tarif concurrentiel, même chez EDF, **vous ne pourrez plus jamais revenir au tarif régulé**. Autre point important, jusqu'au 1^{er} juillet 2007, les abonnements étaient contractés par une personne physique. Depuis cette date, c'est la notion de point de livraison qui prévaut. C'est à dire que si vous reprenez en location ou achetez un logement où le précédent occupant avait fait jouer son éligibilité, vous ne pourrez plus revenir au tarif régulé.

Prudence, renseignez vous avant de décider.

Un seul exemple, celui de l'hôpital de Besançon. En 2004, il quitte le tarif régulé. Première année, 10% d'économie. Chapeau monsieur le Directeur ! En 2006, patatras, + 70% sur la facture. Notre directeur demande à revenir chez son fournisseur initial qui accepte, mais pas au tarif régulé puisqu'il a fait jouer son éligibilité. Bilan aujourd'hui, 50 % d'augmentation par rapport à 2004 !!!

Et ce n'est pas fini. A partir du 1^{er} Juillet 2010 le tarif régulé ne sera plus accessible. Si vous devez faire construire faites le avant cette date. Seuls les logements déjà au tarif régulé pourront le rester. En cas de déménagement, mystère.

Alors, si on vous démarche, même avec des "services" mirobolants à la clé, un bon conseil, restez au tarif régulé. C'est moins fun, mais **c'est plus sur !**

**LA FIN DU PÉTROLE, C'EST AUJOURD'HUI !
POUR NOUS QUELS CHANGEMENTS ?**

Conférence - débat tenue par Philippe Hansen

Incidence sur les déplacements, sur le coût... (voir détail page 15 de ce magazine)

Samedi 4 avril à 18 heures à la Médiathèque Saint-Jean - 888 avenue de la république

Entrée libre